

Les Abymes, le 4 janvier 2017

Le Recteur de région académique
Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale
Chancelier des Universités

à

- Mmes et MM. les I.E.N. chargés d'une circonscription du 1^{er} degré
- Mmes et MM. les Directeurs d'Etablissement Spécialisé et de SEGPA
s/c de Mmes et MM. les Principaux de Collèges
- Mmes et MM. les PEMFAIEN
s/c de Mmes et MM. les I.E.N.
- Mmes et MM. les Directrices et Directeurs des écoles maternelles et
élémentaires - s/c de Mmes et MM. les I.E.N.
- Mmes et MM. les Professeurs des Ecoles,
- Mmes et MM. les Institutrices et Instituteurs
s/c de Mmes et MM. les IEN

**DIVISION DES PERSONNELS
ENSEIGNANTS DU PREMIER
DEGRE**

GESTION COLLECTIVE

Réf. CG/DRH/MPM/MNAC
n° 2017-013294

Dossier suivi par
ANNICETTE-CAZALON MN

Téléphone
0590 47 82 07

Fax
0590 47 81 62

Courriel
ce.dpep@ac-guadeloupe.fr

Localisation
Parc d'activités La Providence
ZAC de Dothémare
B.P. 480
97183 LES ABYMES CEDEX

**OBJET : DISPONIBILITE et REINTEGRATION - 1^{er} degré
Rentrée 2017**

REFERENCES : Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984
Décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié

**POUR INFORMATION ET DIFFUSION AUPRES DU PERSONNEL
INTERESSE**

Les instituteurs et les professeurs des écoles titulaires, qui désirent obtenir durant l'année scolaire 2017-2018 :

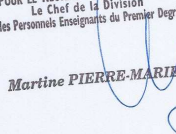

- une disponibilité,
- ou un renouvellement de disponibilité,
- ou une réintégration après disponibilité,

doivent adresser leur demande écrite à l'aide l'imprimé joint (**ANNEXE 1**), **avant le 22 mars 2017 à :**

**RECTORAT DE LA GUADELOUPE
DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS du 1^{er} DEGRE (D.P.E.P.)
B.P. 480 - 97183 LES ABYMES CEDEX**

J'attire votre attention sur le fait que le fonctionnaire placé en disponibilité perd le bénéfice de son affectation. Hors de son administration ou service d'origine, il cesse également de bénéficier de sa rémunération, de ses droits à l'avancement et à la retraite.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez vous rapprocher de la D.P.E.P.
- Tél. : 05 90 47 82 07 – Fax : 05 90 47 81 62.

POUR LE RECTEUR ET PAR DÉLÉGATION
Le Chef de la Division
des Personnels Enseignants du Premier Degré
Martine PIERRE-MARIE



**S'IL S'AGIT D'UNE PREMIERE DEMANDE : NE PAS EXPEDIER
REMETTRE A L'INSPECTEUR (TRICE) de la
CIRCONSCRIPTION
AVANT LE 22 MARS 2017 QUI TRANSMETTRA à la DPE –
1^{ER} DEGRE – PORTE 162
Dans les autres cas, envoyer directement à l'adresse
indiquée**

RECTORAT - DPE 1^{er} degré
Porte 162

DISPONIBILITE ou REINTEGRATION 1er degré Rentrée 2017

Je soussigné(e) Mme..... M.....

NOM D'USAGE.....PRENOM.....

NOM DE FAMILLE

Titularisé (e) le

AFFECTATION A TITRE DEFINITIF..... A TITRE PROVISOIRE.....

ETABLISSEMENT.....

ADRESSE PERSONNELLE.....

TELEPHONE FIXE.....PORTABLE.....

SOLLICITE UNE: DISPONIBILITE (*préciser le motif*).....
POUR UNE DUREE DE 1 AN
POUR LA PERIODE DU.....AU.....
Joindre les justificatifs et une enveloppe timbrée libellée à votre adresse.

SOLLICITE LE RENOUELEMENT DE MA DISPONIBILITE
POUR UNE DUREE DE 1 AN
Joindre les justificatifs et une enveloppe timbrée libellée à votre adresse.

SOLLICITE MA REINTEGRATION A COMPTER DU.....
ET PARTICIPE AU MOUVEMENT..... POUR LA RENTREE.....
Joindre obligatoirement un certificat médical datant de moins de trois mois, établi par un médecin agréé qui aura vérifié l'aptitude physique du fonctionnaire à l'exercice des fonctions d'enseignant, et une enveloppe timbrée libellée à votre adresse.

DATE.....SIGNATURE.....